

**M. Knowles:** Monsieur l'Orateur, au nom du principe de l'accès à l'information, je propose qu'il soit déposé.

**M. Stevens:** Monsieur l'Orateur, je le ferai avec plaisir.

● (1550)

**M. Evans:** Monsieur l'Orateur, d'après le président du Conseil du Trésor, le gouvernement estime qu'un Canadien ne peut pas étudier objectivement les problèmes méthodologiques de Statistique Canada. Je peux me tromper, mais n'est-il pas vrai que les règlements du gouvernement du Canada, promulgués par le Conseil du Trésor, à l'égard des contrats et de la dotation en personnel, interdisent au gouvernement de retenir les services de citoyens étrangers, sauf s'il est démontré qu'aucun Canadien ne peut faire le travail en question? Le président du Conseil du Trésor peut-il nous dire si l'on a fait les recherches qui s'imposaient avant d'établir qu'aucun Canadien ne pouvait faire le travail et si ces recherches ont été faites—comme le gouvernement du Canada en a l'obligation, semble-t-il, en pareil cas—le ministre prétend-il qu'il n'a pas pu trouver un seul Canadien qualifié dans le domaine de la méthodologie statistique pour effectuer cette étude?

**M. Stevens:** Monsieur l'Orateur, le député a peut-être mal saisi le sens de mes paroles. Nous ne mettons nullement en doute les capacités des Canadiens qui ont reçu une formation en statistique. Il est extrêmement difficile, sinon impossible, de trouver un statisticien aussi compétent qui n'ait à l'heure actuelle de relations suivies avec Statistique Canada. Ces personnes utilisent les données de Statistique Canada et s'entretiennent avec son personnel au moins une fois par semaine, sinon quotidiennement. Par conséquent, si nous engageons l'une d'elles, nous pensons qu'elle pourrait ne pas être tout à fait objective, même si nous la croyons parfaitement compétente. On pourra toujours penser qu'elle n'était peut-être pas aussi objective qu'une personne n'ayant aucun rapport avec Statistique Canada.

Nous avons consulté des cabinets de conseillers en gestion et les experts du gouvernement pour savoir s'il serait souhaitable d'aller chercher quelqu'un à l'étranger. Toutes les personnes que nous avons consultées ont estimé, à l'unanimité, qu'il valait mieux faire appel à un ou plusieurs statisticiens étrangers de réputation internationale pour étudier la méthodologie de Statistique Canada, afin d'être certain de leur objectivité, et c'est ce que nous comptons faire.

**M. Evans:** Comme le ministre se permet une initiative qui va à l'encontre de ses propres règlements, a-t-il l'intention de se prévaloir de ce précédent en particulier pour d'autres études que pourrait effectuer le gouvernement? Va-t-il permettre à d'autres ministères et organismes gouvernementaux de recruter la personne étrangère qui leur semble la plus qualifiée, même si un Canadien est aussi qualifié, sous prétexte qu'aux yeux du ministre ou de toute autre personne, celui-ci peut manquer d'objectivité pour mener ce genre d'étude. Je suis très inquiet parce que ce n'est pas seulement une question d'objectivité. Le ministre pourrait-il nous dire si l'objectivité ou la compétence pour mener une étude objective n'est plus un

critère valable dans le choix des personnes engagées sous contrat par le gouvernement fédéral?

**M. Stevens:** Monsieur l'Orateur, je constate que le député tente désespérément de trouver des arguments. Mais encore une fois, il est passé à côté de l'essentiel. Nous avons pris le soin de nous adresser à des personnes qui sont reconnues comme des sommités mondiales en matière de statistique et de fonctionnement d'établissements comme Statistique Canada. Nous leur avons demandé d'évaluer Statistique Canada et nous avons, à cette fin, adopté l'approche la plus objective possible pour que leur rapport, qu'il confirme la crédibilité de Statistique Canada ou qu'il signale l'existence de certains problèmes, constitue une étude et un examen tout à fait objectifs et indépendants de l'organisme en question. Il me semble que tous les députés devraient se montrer favorables à une évaluation de ce genre.

Le député fait allusion aux règlements du Conseil du Trésor. A mon avis, ceux-ci ne s'appliquent pas à un cas spécial comme celui de Statistique Canada puisque, je le répète, la plupart des gens à qui nous nous serions normalement adressés au Canada sont constamment en rapport avec cet organisme. Je ne douterai pas, quant à moi, de l'objectivité du rapport que ces gens pourraient présenter, mais d'autres personnes pourraient, dans l'avenir, en douter.

**M. Murphy:** Monsieur l'Orateur, ma question au président du Conseil du Trésor a trait au moral des employés. Il me semble que le personnel de Statistique Canada a déjà souffert des déclarations du ministre, des députés de l'opposition et d'autres députés à la Chambre. Je me demande pourquoi le ministre n'a pas réglé les problèmes de ces fonctionnaires. J'ai l'impression que partout dans la Fonction publique le moral des employés est à la baisse à cause des projets de privatisation et de réduction des effectifs de 60,000 fonctionnaires. Combien donc coûte cette étude, non seulement en dollars mais en baisse de moral chez les employés?

**M. Stevens:** Monsieur l'Orateur, nous vous dirons combien coûtera l'étude de Price Waterhouse, et celle de l'autorité internationale, ce que nous pourrions probablement révéler plus tard. Quant au morale, je doute qu'il change sauf peut-être pour bénéficier de l'activité de Statistique Canada.

**M. l'Orateur:** Je vais clore la période des questions en donnant la parole au député de Broadview-Greenwood (M. Rae) et au député de Pontiac-Gatineau-Labelle (M. Lefebvre).

**M. Rae:** Monsieur l'Orateur, le président du Conseil du Trésor a rejeté une partie de mon argument. On pourrait avoir des opinions différentes sur la nécessité d'établir une commission d'enquête différente pour étudier les activités techniques de Statistique Canada. Je ne pense toutefois pas qu'il ait été directement question du problème auquel je voulais en venir, c'est-à-dire du risque de conflit entre la société Price Waterhouse et le commissaire, M. Newcombe. Le ministre n'ignore pas que les déclarations de M. Celovsky, qui ont été relatées dans les journaux et ailleurs, ne portent pas uniquement sur l'aspect technique du travail de Statistique Canada mais aussi sur les méthodes de gestion du personnel appliquées au sein de cet organisme.